

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 4 mai 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

L'an deux mil vingt six

Le 20 mai,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 41/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (40)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

Étaient absents (7)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

Était excusé et a donné pouvoir (1)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

Était excusé (1)

ELBAZ Xavier.

Objet : Désignation des membres de la commission de délégation de service public

La Commission de Délégation de Service Public (article L1411-5 du CGCT) procède à l'ouverture et l'analyse des plis contenant les offres de délégations de service public lancées par le SDEI, et à l'attribution de ces délégations. Elle peut être saisie pour avis sur les projets de délégation de service public par le conseil syndical du SDEI.

Elle est composée du Président du SDEI qui est habilité à signer la convention délégation de service public ou son représentant en cas d'absence, et par cinq membres titulaires et leurs suppléants du conseil syndical élus en son sein au scrutin de liste dans le respect du principe de représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président est le président du syndicat de droit puis

5 membres titulaires

5 membres suppléants

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Désigner comme Président de la commission délégation de service public : M Jean-Louis CAMUS

Les autres membres de la commission sont les suivants :

Titulaires	SUPPLEANTS
Claude VIDAL	Yves CRON
Philippe GOURLAY	Alexandra DARINOT
Tony IMBERT	Laurent PICOUT
Michel LION	Yohann MILLIN
Laurent BRUNEAU	Franck EMERY

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :

Claude VIDAL